



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 Octobre 2024

Tous les membres présents sauf Jean FAIVRE qui donne procuration à Michel CLERC.
Secrétaire de séance : FALLOT Jonathan

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 27 Août
- Création et suppression poste ATSEM
- Bornage terrain pour vente GAEC BRETILLOT
- Recensement de la population
- Travaux bois
- Adhésion PEFC
- Eclairage terrain de foot
- Courriers
- Questions diverses.

APPROBATION COMPTE-RENDU

Approbation du compte rendu de la séance du 27 Août 2024.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

CREATION ET SUPPRESSION POSTE ATSEM

M. Le Maire rappelle au conseil que suite au recrutement d'une ATSEM il y a lieu de supprimer l'ancien poste de 21.22^{ème}/35 et de créer un nouveau poste de 16.24^{ème}/35 pour le nouvel agent arrivant. Le conseil délibère à l'unanimité.

BORNAGE TERRAIN POUR VENTE

M. Le Maire rappelle la délibération de mars 2022 concernant la vente de terrain à l'élevage GAEC BRETILLOT dans le but d'installer une fumière. À la suite du bornage de ces parcelles il y a lieu de prendre une délibération afin de valider les superficies établies par le cabinet Bettinelli-Grappe comme suit :

- parcelle n°591 devient n°925 contenance de 0a12
- parcelle n°592 devient n°927 contenance de 0a58
- parcelle n°776 devient n°929 contenance de 5a97
- parcelle non cadastrée devient n°930 de 0a27

Les frais d'acquisition et d'établissement du dossier seront à la charge de l'acquéreur.
Le conseil municipal donne tout pouvoir à M. Le Maire à l'effet de signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

RECENSEMENT POPULATION

Le Maire informe le conseil qu'en raison du recensement de la population, il y a lieu, d'engager 3 agents recenseurs et que ces agents seront recrutés pour les seuls besoins et la durée de l'enquête. Le conseil délibère à l'unanimité.

TRAVAUX BOIS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette des coupes 2025 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites. Il autorise le Maire à signer tout document afférent. Le conseil décide à l'unanimité de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles 3 ,4 et 6.

ADHESION PEFC

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à PEFC BFC pour une période de 5 ans, une délibération est prise en ce sens.

ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOT

La demande de travaux d'installation de l'éclairage du terrain de foot étant nécessaire, la commune a décidé de co-financer ce projet avec l'association de l'ESSE. Une convention sera établie en ce sens :

La Commune de Les COMBES accorde une participation financière à l'association pour ces travaux à hauteur de 40 % de la facture finale.

Le règlement de la facture sera effectué par la Commune de Les Combes en totalité et une refacturation sera effectuée à l'association Entente Sportive Saugette Entreroches sous forme de mandat. Le conseil délibère à l'unanimité.

AUBERGE DE LA MOTTE

À la suite du changement de propriétaires concernant l'auberge de la motte et sur les conseils de la trésorerie, il est décidé d'apporter des modifications sur le bail avec la création d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer. Le conseil valide à l'unanimité. Un avenant sera pris pour valider la mise en place de ce dépôt de garantie.

ARRETE DECI

Le Maire rappelle l'obligation pour la commune d'avoir un arrêté DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Après relecture, le conseil valide le contenu de l'arrêté.

COURRIERS

M. Le Maire donne lecture de M. Etienne MAMET qui souhaite l'accord du conseil municipal pour installer un rucher à la Guillemette sur la parcelle C 255. Son souhait est de déposer une quinzaine de ruches sans impacter la place à bois et les accès environnant. La commune prendra contact avec lui pour vérifier la faisabilité en fonction de la réglementation en vigueur.

VENTE DE FEUILLUS

Une vente par soumission cachetée au plus offrant réservée aux habitants de la commune de LES COMBES aura lieu après réception des offres. Les lots seront consultables à partir du 21 octobre 2024. Les soumissions sont à déposer en Mairie sous enveloppe séparée par lot (voir règlement de vente). La date limite de dépôt est fixée au 31 octobre 2024 à 12h.

AMENAGEMENT CENTRE REMONOT

Le conseil envisage un aménagement du centre de Remonot et une réhabilitation du presbytère.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Pour rappel le secrétariat de mairie sera fermé en raison de formation les 14,15,17,18 octobre
Merci de votre compréhension.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
26 NOVEMBRE 2024 à 20H00**

Permanence France Services

Le mardi 26 novembre 2024 à la Mairie Des COMBES

De 9h00 à 12h00

Sur RDV à France Services au 03.81.68.56.96

ou

À la Mairie des COMBES au 03.81.67.13.72



**France
services**

Je ne sais pas trop où et comment faire ma demande de carte grise

... venez, on va s'en occuper

Malo, 23 ans, Vendeuse

Laetitia, agent France services

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr





LES COMBES



Section N° : 012

CEREMONIE DU LUNDI 11 NOVEMBRE 2024

Offices religieux en l'Eglise de Villers le Lac à 10 h 00

En l'Eglise de Gilley à 10 h 30

10 h 30 au monument aux Morts de La Motte

Présence de la musique de Gilley

Lecture des messages

Dépôt de gerbe

Par Monsieur le Maire accompagné de Monsieur Roger Guigon et d'un enfant

Appel des Morts pour La France par les enfants

Appel des Morts en OPEX depuis le 11 novembre 2023

Sonnerie aux Morts

Minute de silence

Marseillaise par la musique

Marseillaise par les enfants et le public

Remise d'insignes de porte-drapeaux

Remerciements aux porte- drapeaux

Remerciements aux enfants, aux professeurs des écoles et à l'assistance

Mot de clôture de Monsieur le Maire

Vin d'honneur offert par la municipalité



L'Assemblée générale de la gymnastique des
Combes aura lieu le
Lundi 04 Novembre à 20h30
A la salle Socio-culturelle

Les conscrits des Combes vous invitent à une
vente et dégustation de vin du Domaine MONT
TAUCH (Fitou, Corbière)
Le samedi 26 Octobre de 11 h à 18 h au
STADE CLAUDE PICHOT
Livraison avant NOEL
Merci d'avance pour votre participation



Odile et Jean-François LACHERAY,
nouveaux gérants, ont le plaisir de vous
accueillir à l'auberge de la Motte depuis
le 04 octobre 2024.

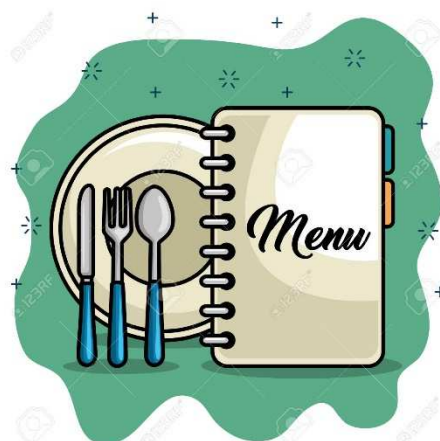
Horaires d'ouverture et accueil des
clients :

Du mercredi au samedi de : 11h30 à
13h30

Et de : 18h30 à 20h30

Et dimanche midi de 11h30 à 13h30

La partie hôtel reste ouverte tous les
jours sur réservation.



L'Assemblée Générale de l'association Ski Les Combes
se déroulera le vendredi 15 novembre à 20h au local du ski.
N' hésitez pas à nous rejoindre.